

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS**

REF : AA/CN

DEC2020\_ 0034

**DÉCISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DES CENTRES DE VACANCES ETE 2020 - LOTS 1 A 6**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L.2113-10, R.2113-1, L.2123-1, R.2123-1-3°, R.2131-14 et L.2125-1-1°,

VU la délibération N° DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services relatif à l'organisation des centres de vacances été 2020, alloti comme suit :

Lot n°	Tranche d'âge	Thème	Période	Durée minimum en jours	Nombre Maximum de participants
1	6/10	Activités nautiques - France hors IDF	Juillet	14	15 (majoration 17)
2	6/10	Aventures sportives - France hors IDF	Août	14	12 (majoration 14)
3	11/14	Activités nautiques et sportives- France hors IDF	Juillet	14	7 (majoration 9)
4	11/14	Sensations et sports- France hors IDF	Août	14	7 (majoration 9)

1/4



## VILLE DE NOISTEL

Suite de la décision DEC2020\_

0034

Portant « CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DES CENTRES DE VACANCES ETE 2020 - LOTS 1 A 6 »

5	15/17	Activités nautiques, sportives et visites culturelles - Espagne	Juillet	14	5
6	15/17	Activités nautiques, sportives et visites culturelles - Espagne	Août	14	4

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 8 octobre 2019, sur la plateforme de dématérialisation de la ville sous la référence n°669471, et publié sur le site du MarchésOnline sous la référence n°3448488,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

**CONSIDÉRANT** que vingt-deux plis ont été déposés, tous dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 8 novembre 2019 à 12h00), et que les vingt-deux candidatures ont été admises, que dès lors il a été procédé à l'analyse des soixante offres, soit 15 offres pour le lot n°1, 17 offres pour le lot n°2, 8 offres pour le lot n°3, 11 offres pour le lot n°4, 4 offres pour le lot n°5, et 5 offres pour le lot n°6,

**CONSIDÉRANT** que 1 offre pour le lot n°1 ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, et que dès lors cette offre a été déclarée irrégulière,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'Association LIGUE ENSEIGNEMENT AVEYRON pour le lot n°1, celle de l'Association E.V.A. pour les lots n°2 et 4, et celle de l'Association A.D.A.V. pour les lots n°3, 5 et 6,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la classe d'achat « Services sociaux et spécifiques » et des unités fonctionnelles 14.03.10 « Séjours en centres de vacances pour les 6-12 ans » et 14.03.11 « Séjours en centres de vacances pour les 12-17 ans », dont la valeur ne dépasse pas 750.000 € H.T., seuil des services spécifiques,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec l'Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AVEYRON, sise 2 rue Henri Dunant à RODEZ Cedex (12005), le marché public de services relatif à l'organisation des centres de vacances été 2020 :

- Lot n°1 « Accueil des 6/10 ans - Thème : Activités nautiques », pour le prix unitaire de 889,00 € nets par enfant (15 maximum), soit le montant global maximal de 13 335,00 €

2/4



## VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020\_

0034

Portant « CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DES CENTRES DE VACANCES ETE 2020 - LOTS 1 A 6 »

nets. Le séjour se déroulera à Pont de Salars dans l'Aveyron, du 6 au 19 juillet 2020, soit une durée de 14 jours.

**ARTICLE 2** : Il est conclu avec l'Association Evasion Vacances Aventures, sise 2 chemin de la Caussade à FLOIRAC (33270), le marché public de services relatif à l'organisation des centres de vacances été 2020 :

- Lot n°2 « Accueil des 6/10 ans - Thème : Aventures sportives », pour le prix unitaire de 895,00 € nets par enfant (12 maximum), soit le montant global maximal de 10 740,00 € nets. Le séjour se déroulera au Centre « Le Gréolou » à Lavelanet en Ariège, du 1er au 14 août 2020, soit une durée de 14 jours.

- Lot n°4 « Accueil des 11/14 ans -Thème : Sensations et Sports », pour le prix unitaire de 895,00 € nets par enfant (7 maximum), soit le montant global maximal de 6 265,00 € nets. Le séjour se déroulera au Centre « Le Gréolou » à Lavelanet en Ariège, du 1er au 14 août 2020, soit une durée de 14 jours.

**ARTICLE 3** : Il est conclu avec l'Association A.D.A.V., sise 10 bis rue du Collège à BERGUES (59380), le marché public de services relatif à l'organisation des centres de vacances été 2020 :

- Lot n°3 « Accueil des 11/14 ans - Thème : Activités nautiques et sportives », pour le prix unitaire de 945,00 € nets par enfant (7 maximum), soit le montant global maximal de 6 615,00 € nets. Le séjour se déroulera à Carcans en Gironde, du 4 au 17 juillet 2020, soit une durée de 14 jours.

- Lot n°5 « Accueil des 15/17 ans-Thème : activités nautiques, sportives et visites culturelles », pour le prix unitaire de 880,00 € nets par enfant (5 maximum), soit le montant global maximal de 4 400,00 € nets. Le séjour se déroulera à Gava en Espagne, du 18 au 31 juillet 2020, soit une durée de 14 jours.

- Lot n°6 « Accueil des 15/17 ans -Thème : activités nautiques, sportives et visites culturelles », pour le prix unitaire de 960,00 € nets par enfant (4 maximum), soit le montant global maximal de 3 840,00 € nets. Le séjour se déroulera à Calella en Espagne, du 13 au 26 août 2020, soit une durée de 14 jours.

**ARTICLE 4** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

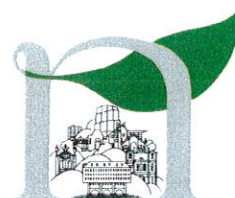
**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

3/4



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020\_ **0034**

Portant « CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DES CENTRES DE VACANCES ETE 2020 - LOTS 1 A 6 »

**ARTICLE 7** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le **04 FEV. 2020**

Le Maire  
Mathieu Viskovic



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	<b>04 FEV. 2020</b>
Affiché en Mairie le	<b>04 FEV. 2020</b>
Publié au RAA le	<b>04 FEV. 2020</b>
Notifié le	<b>04 FEV. 2020</b>

